

À partir du  
1er septembre  
2022

Si vous souhaitez  
continuer à  
recevoir les  
publicités\*

Collez le sticker OUI PUB sur votre boîte aux lettres



Comment se procurer le sticker ?

- Dans votre mairie
- Dans les déchetteries du SICTOBA
- Dans certains magasins



\*Si vous souhaitez recevoir uniquement les informations des collectivités, ne collez pas le sticker

Plus d'informations sur [www.sictoba.fr](http://www.sictoba.fr)





sictoba

**SICTOBA**

**Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures  
ménagères de la Basse Ardèche**

665 Route de Berriàs – 07460 BEAULIEU

Tél. 04.75.39.06.99 / Fax. 04.75.89.91.69

[www.sictoba.fr](http://www.sictoba.fr)

## Notice de mise à disposition du sticker OUI PUB par les communes du SICTOBA (à destination des élus municipaux et de leurs agents d'accueil)



### Pourquoi ?

Dans le cadre la Loi Climat-Résilience de 2021, le SICTOBA a été retenu, parmi 15 territoires, pour expérimenter, durant 3 ans, une **nouvelle approche relative aux Imprimés Publicitaires Sans Adresse (IPSA)** : passer de l'expression du REFUS... à celle, positive et responsabilisante, d'une **ACCEPTATION** de ces imprimés.



Comme ailleurs en France, près de 30 % des habitants du territoire ont collé un Stop Pub. Respecté, il réduit de 90% les quantités de prospectus dans les boîtes aux lettres ainsi « stickées ». **MAIS** les 40 kg/an de prospectus toujours déposés dans celles qui n'ont pas mentionné ce refus, finissent vite, voire aussitôt, dans la poubelle jaune des recyclables... sinon dans celle des ordures résiduelles. **Un gaspillage et un coût public absurdes !**

**Au 1er septembre 2022, sans autorisation expresse et visible sur la boîte aux lettres, la distribution d'IPSA sera interdite sur le territoire du SICTOBA.**

Diffusion et suivi des nouveaux autocollants nécessitent communication et coopération entre acteurs. Engagées avec les commerces et les distributeurs (qui vont diffuser eux-mêmes des « OUI PUB »). Nous avons aussi besoin de votre participation active et organisée, **vous êtes un maillon de la réussite...**

## Comment bien mettre à disposition le OUI PUB...sans compliquer votre tâche ?

Vous disposez de 2 outils principaux : des **planches du sticker**, et une **affiche** pour en assurer la promotion.

Nous vous suggérons :

- D'apposer des affiches à la porte d'entrée, au comptoir d'accueil de votre Mairie et à d'autres endroits qui vous paraîtront pertinents (panneaux d'affichage municipal, lieux publics etc.).
  - **De ne pas simplement laisser l'autocollant en libre-service** (sur un présentoir parmi d'autres documents d'information → il est souhaitable qu'un retrait d'autocollant corresponde bien à la volonté de dire OUI PUB).
- Mais plutôt de le présenter en évidence sur votre comptoir d'accueil et, en tout cas, **d'assurer vous-même sa remise aux demandeurs éventuels.**

**Trois réponses utiles aux questions des administrés** (et ils peuvent s'adresser au SICTOBA via [accueil@sictoba.fr](mailto:accueil@sictoba.fr) ou au 04.75.39.06.99) :

- Seules les boîtes aux lettres ayant le **OUI PUB** recevront encore de la publicité commerciale à partir du 1er septembre prochain. C'est un dispositif réglementaire auquel le SICTOBA est intégré.
- Une fois lus et utilisés, ces imprimés doivent, bien entendu, être déposés dans votre bac jaune, comme cela vous a déjà été indiqué, avec les autres papiers, cartons et tous les emballages (plastiques, métalliques), sauf le verre.
- Ces pratiques (exprimer notre volonté, bien gérer nos déchets...) sont bonnes pour la Planète, le porte-monnaie du contribuable, l'image et la vitalité du territoire et de ses acteurs économiques.